

Histoire et mémoires des réconciliations belgo-allemandes en Belgique

Vincent GABRIEL

16 années seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Belgique signe un traité d'amitié et de coopération politique avec la République Fédérale d'Allemagne, évacuant les contentieux hérités de l'Histoire et entérinant une coopération déjà bien réelle et toujours attestée aujourd'hui.

Mais l'Histoire n'est pas seulement la chose des États : elle influence aussi les populations, de façon individuelle et collective. Aujourd'hui encore, certaines parts de ce passé demeurent « non réglées », en témoigne par exemple la récente diffusion du reportage *Les enfants de la collaboration* sur les ondes de la RTBF. Or, c'est précisément l'existence éventuelle d'un « passé qui ne passe pas » à l'égard de l'Allemagne qu'investigue ce mémoire, construit autour d'une interrogation centrale : en quoi la Seconde Guerre mondiale continue-t-elle (ou non) d'influencer les Belges et quelle place occupe-t-elle dans les rapports belgo-allemands ? Pour répondre à cette problématique, l'analyse se déploie en trois axes.

Le premier interroge l'historiographie et la littérature scientifique, enrichies d'un corpus de discours dans le but de reconstruire le processus politico-diplomatique ayant permis la réconciliation belgo-allemande. Car à la sortie de la guerre, c'est la volonté d'une politique de fermeté à l'égard de l'Allemagne qui est de vigueur en Belgique. Mais très vite, le climat international, les intérêts de la Belgique et l'empreinte moins lourde du passé conduiront le gouvernement belge à adoucir sa position à l'égard de l'ancien adversaire. Signe de ce processus, un traité belgo-allemand entérinant le processus de réconciliation interétatique est signé en septembre 1956. S'entame alors un travail de mémoire aboutissant au partage d'un récit commun au sujet de la Seconde Guerre mondiale entre la Belgique et l'Allemagne. Au niveau gouvernemental donc, la réconciliation est désormais un processus abouti. Mais qu'en pense la population belge ?

C'est ce qu'étudie le deuxième axe du mémoire. Pour ce faire, deux enquêtes (pour un total de 9 500 réponses) ont été réalisées afin de quantifier le sentiment des répondants au sujet de la relation belgo-allemande, d'évaluer le poids que la Seconde Guerre mondiale a eu sur leur vie, ou encore de sonder leur accord avec le discours porté par la Belgique à l'égard de l'Allemagne. Ce faisant, nous avons pu dégager plusieurs facteurs (par exemple, les opinions politiques ou le niveau d'étude) influençant légèrement le ressenti des sondés qui, pour la grande majorité (près de 95%), approuvent la réconciliation. Pour autant, près de 400 Belges ont indiqué être en désaccord, voire clairement hostiles à la dynamique de rapprochement actée durant les années cinquante avec l'ancien adversaire.

Le troisième axe étudie les motivations de ces personnes mécontentes de la réconciliation. Pour ce faire, il mobilise les témoignages rédigés par ces sondés lors de nos enquêtes. En adoptant donc une approche plus qualitative, nous sommes en mesure de documenter la lourdeur d'un passé qui pèse toujours lourdement sur certains individus. Il est également possible de tenter une étude de leurs motivations, dont la diversité fait écho à presque autant de dynamiques mémorielles : les convictions politiques, la perception des relations internationales, le poids du passé dans ses conséquences les plus directes ou la transmission de la mémoire familiale sont tous documentés dans notre corpus.

En mobilisant ces trois approches, nous sommes ainsi en mesure d'indiquer qu'en réalité, il n'y a pas eu *une*, mais *plusieurs* réconciliations belgo-allemandes. En effet, le processus de réconciliation internationale, en particulier après une période historique aussi traumatique que la Seconde Guerre mondiale, est bien trop long et complexe que pour pouvoir s'achever définitivement par la signature d'un traité. Car la mémoire, ce « *présent du passé* » pour Saint-Augustin, a ses raisons que parfois la raison ignore : ses nombreuses manifestations peuvent ainsi interdire toute possibilité de pardon, même près de 80 ans après les faits. Mieux comprendre l'efficacité réelle d'un processus de réconciliation politique en interrogeant la population concernée revient ainsi à mener une démarche permettant à la fois l'étude du passé, la meilleure compréhension du présent... mais peut-être aussi d'esquisser des pistes pour le futur.